



DELIBERATION

N° 06

Conseil d'administration du mardi 04 mars 2025

Le mardi quatre mars deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-et-un février deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 21 février 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Jean-Pierre PRIGENT, Mme Valérie DUMONT, M. Thierry FOURNIER, Mme Martine LAUNAY, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, Mme Françoise JAMIN, M. Marcel LE BORGNE, Mme Florence LEFFRAY.

Absent.e.s et excusé.e.s :

M. Joël LE BOLU a donné procuration à Mme Valérie DUMONT ;

Mme Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Mme Martine LAUNAY ;

Mme Carole DAINNE a donné procuration à M. Claude DROUET.

Secrétaire de séance : Madame Martine LAUNAY

VI – REcul DE L'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DES COLIS POUR 2025

Rapporteur : M. PRIGENT

L'âge des bénéficiaires pour recevoir le colis de fin d'année offert par le CCAS est actuellement fixé à 68 ans.

Au titre de l'année 2025, une soixantaine de personnes supplémentaires satisferait à cette condition.

Au regard de cette augmentation importante, Monsieur le Président suggère de porter l'âge des bénéficiaires à 69 ans. Dans cette hypothèse, les nouvelles personnes qui auraient 68 ans en 2025 ne pourraient pas prétendre recevoir un colis.

Il est proposé au conseil d'administration de relever l'âge des bénéficiaires du colis de fin d'année offert par le CCAS à 69 ans.

Discussion

Les conditions du recul de l'âge des bénéficiaires des colis de fin d'année se fait au même titre que le banquet.

Si nous prenons les bénéficiaires âgés de 68 ans de l'année en cours, une soixantaine de personnes supplémentaires auraient pu prétendre au colis. Une dizaine seulement seraient passer en colis couple.

La situation sera à redéfinir l'année prochaine car la situation va se répéter.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de relever l'âge des bénéficiaires du colis de fin d'année offert par le CCAS à 69 ans.

Présents : 10 / Votants : 13 / Abstentions : 0 / Pour : 13 / Contre : 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président,
Jean-Pierre PRIGENT

La secrétaire de séance
Martine LAUNAY